



Club Canadien du Terrier Américaine du Staffordshire

Le 20 septembre 2016

Son Honneur Maire Denis Coderre,

Les Membres du Conseil

City Hall Montréal

275 Rue Notre-Dame E,

Montréal, QC

H2Y 1C6

OBJET: Projet de règlement de contrôle animal

Madame, Monsieur,

La proposition visant à interdire trois races de chiens dans les 19 arrondissements de Montréal est surprenante, et à notre avis inutile. Il n'existe aucune appuyant la croyance en des races dangereuses de chiens. Les preuves qui existent indiquent plutôt que des individus canins, souvent gardés par des personnes inexpérimentées ou négligentes, peuvent être dangereux.

Il faut comprendre que les données sur les morsures canines ne sont pas des statistiques, et que toute compilation de morsures de chiens par race est inexacte parce qu'elle est fondée sur des conjectures.

Le terme « race » a une signification particulière souvent utilisée à tort, même par des gens qui se considèrent bien informés. Un chien est membre d'une race si l'on peut retracer ses origines dans une lignée ininterrompue à travers un pedigree jusqu'au moment où cette race a été reconnue. Toute autre

chien est un chien reproduit au hasard, soit un chien de races croisées. Au Canada, les trois races généralement visées par ces types de lois sont si rares que la plupart des gens ne verront jamais un exemple de race pure de l'un d'eux.

Le Club Canin Canadien (CCC), un organisme accrédité par le gouvernement fédéral fondé en 1888, enregistre les chiens de race pure au Canada en vertu de la Loi sur la généalogie des animaux. L'American Staffordshire Terrier et Le Staffordshire Bull Terrier sont des races reconnues par le CCC. L'American Pit Bull Terrier est plutôt reconnu par le United Kennel Club (UKC) et l'American Dog Breeders Association (ADBA), fondés en 1898 et 1909, respectivement aux États-Unis. Cette race est également enregistrée auprès de la Société canadienne d'enregistrement des animaux, un autre organisme fédéral sous les auspices de Agriculture Canada. Voici le nombre d'American Staffordshire Terriers enregistrés par le (CCC) dans la province de Québec et à l'échelle nationale au Canada au cours des dix dernières années:

Terrier Américaine du Staffordshire	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
QUEBEC	1	0	0	1	3	0	4	0	5	0	0	0
CANADA	33	45	20	14	22	21	46	32	34	58	37	21
Bull Terrier du Staffordshire												
QUEBEC	8	3	2	6	6	3	4	7	6	2	5	8
CANADA	243	104	105	104	151	130	148	129	113	140	112	96

Comment est-il juste ou raisonnable d'interdire une race appartenant à entre 14 et 62 personnes respectivement dans une province de 8,2 millions d'habitants? Ces chiens ne sont pas les chiens qui constituent une nuisance ou qui sont impliqués dans les incidents de morsure et d'attaque. Les gens ne se procurent pas des chiens rares et coûteux pour les laisser se déchaîner et causer des problèmes dans leurs communautés.

Il est inadmissible qu'un gouvernement cible les citoyens respectueux de la loi en raison de l'apparence physique de leur animal familier. Il est répréhensible d'adopter des lois qui ciblent une infime minorité

sur la base de statistiques fabriquées, du sensationnalisme médiatique et d'une fausse science, mais chaque fois que l'un de ces types de lois est promulgué, cela en est exactement le résultat. Il est temps de briser ce moule et de réglementer les propriétaires de chiens irresponsables.

Heureusement, il existe une solution. Le Règlement visant la responsabilisation des propriétaires d'animaux de compagnie de Calgary est l'un des règlements les plus rentables et respectés en Amérique du Nord. Il enseigne aux gens ce que l'on attend d'eux et récompense les propriétaires d'un comportement souhaité. Ceux qui ne répondent pas aux normes communautaires sont traités par des sanctions qui sont indépendantes du type, de la race ou la taille de leur animal de compagnie. Mais surtout, le système ne repose pas sur les fonds publics une fois qu'il est fonctionnel - il est entièrement financé par les ventes de licences et les amendes. Les citoyens s'empressent de se procurer leur licence car ils obtiennent quelque chose en retour - Calgary contrôle les propriétaires constituant une nuisance et favorise un climat de liberté pour les propriétaires responsables, qui sont toujours la majorité. Il ne faut pas oublier que les propriétaires responsables sont tout aussi en colère lorsqu'un propriétaire irresponsable n'est pas réglementé.

Les interdictions et autres lois inéquitables entraînent la méfiance envers les fonctionnaires du gouvernement, particulièrement au niveau municipal. Elles poussent les citoyens « underground » et à éviter de se procurer des licences. Les gens se mettent à avoir peur d'exercer, d'entraîner et de socialiser leurs animaux de compagnie. En fin de compte, ces lois restrictives ont l'effet inverse de celui escompté. Chaque juridiction qui a mis en place des interdictions et autres lois restrictives a appris au fil du temps, qu'elles sont inefficaces et coûteuses. De nombreux cas se terminent en cour à essayer de prouver les races de chiens croisés et à tuer des animaux de compagnie sur la base de leur apparence, plutôt que de leur comportement. Le cas moyen en cour en Ontario pour prouver que le chien est un « pit-bull » tel que défini dans la loi coûte aux contribuables entre 50000\$ et 100000\$. La plupart de ces cas sont jugés en faveur des propriétaires de chiens, ou ils ne se rendent pas au procès faute de preuve, de sorte qu'ils sont retirés à la dernière minute. Il s'agit d'un exercice futile, d'un gaspillage de fonds publics et qui n'agit absolument pas sur les mauvaises propriétaires. Comment pourrait-il en être le cas, si les races visées sont si rares?

La tendance mondiale est d'abroger ces lois restrictives, de supprimer les termes visant des races et de les remplacer par des règles applicables et pleines de bon sens. Actuellement, le Michigan est sur le point de devenir le 21^{ème} État américain qui rend illégales les interdictions de race au niveau des États et des municipalités. La plupart des pays d'Europe ont abandonné ce système aussi coûteux qu'il détourne les ressources précieuses qui sont gaspillées à traquer une vague apparence de chien croisé. Ce projet d'interdire notre race dans la ville de Montréal est injustifié et sera une erreur énorme, tant sur le plan financier que politique.

Nous demandons que le conseil de Ville repense la question afin d'en tirer une solution positive qui profitera à tous les citoyens – autant à ceux qui possèdent des chiens qu'à ceux qui n'en possèdent pas. L'utilisation d'un système prouvé efficace, comme le modèle de Calgary, favorise un environnement où tout le monde se sent en sécurité dans son quartier. Aucune personne ne subit de discrimination basée sur le type, la race ou l'apparence de son animal de compagnie et les citoyens de la communauté

soutiennent un environnement sain. Ceux qui ne répondent pas aux normes communautaires se voient sévis rapidement et équitablement et encore, le système est entièrement financé par les propriétaires de chiens eux-mêmes par le biais de ventes de licences. C'est LA façon de s'assurer de l'appui des citoyens et de créer une culture de responsabilité dans cette belle ville qu'est Montréal. Le moyen considéré actuellement mène à une perte de temps, une discorde constante, de nombreuses batailles judiciaires, un gaspillage de fonds publics et en fin de compte, aucune amélioration de la situation dans son ensemble. C'est l'expérience partout où cette politique obsolète a été essayée, comme récemment en Ontario.

Nous souhaitons voir tous documents d'évaluation des risques qui ont conduit à la décision d'interdire certaines des races les plus rares au Canada. Également d'intérêt serait le calcul des coûts d'application de ce règlement en termes de personnel et d'équipement, de besoins en chenil, de frais juridiques prévus, de frais judiciaires et autres sommes d'argent nécessaires pour appliquer ce type de règlement à Montréal, par rapport au coût de financement d'une solution à succès qui devient 100% financée par ses utilisateurs dans un court laps de temps. Nous serions ravis de discuter d'une meilleure option pour Montréal qui ferait en sorte d'impliquer plutôt que de marginaliser les citoyens, ce qui arrive malheureusement lorsque des animaux de compagnie inoffensifs sont menacés par des lois spécifiques à la race.

La soussignée demande formellement que vous supprimiez tous termes visant des races spécifiques de tout projet de loi et que vous travailliez de concert avec des experts reconnus pour mettre sur pied un règlement avec un impact maximal et une atteinte minimale sur la vie des gens. Croyez-nous quand nous vous disons que les propriétaires de chiens responsables vous soutiennent dans cet effort.

Cordialement,

Catherine Prothro

Présidente

Club Canadien du Terrier Américain du Staffordshire

barberycoast@eastlink.ca

(902) 456-1075

351 Pleasant Street,

Dartmouth, NS

B2Y 3S4



His Worship Mayor Denis Coderre,

Members of Council

City Hall Montreal, Quebec

275 Rue Notre-Dame E,

Montreal, QC H2Y 1C6

September 20, 2016

RE: Proposed Animal Control Bylaw Amendments

The proposal to ban three breeds of dogs in the City of Montreal's 19 boroughs is surprising, and in our view unnecessary. There is no evidence to support the belief in dangerous breeds of dogs. There is evidence showing that individual dogs, often owned by inexperienced or callous people, can be dangerous.

Understand that dog bite statistics aren't statistics, and that any collection of dog bites by breed is inaccurate because it is based on guesswork.

Breed is a term with a specific meaning that is often used incorrectly even by people who consider themselves knowledgeable. A dog is a member of a breed if he can trace his ancestry in an unbroken line through a pedigree back to when his breed was recognized. Any other dog is a randomly bred, mixed breed dog. In Canada, all three of the breeds usually named in these types of laws are so uncommon that most people will never see a purebred example of any of them.

The Canadian Kennel Club (CKC), a federally accredited agency founded in 1888, registers purebred dogs

in Canada under the Animal Pedigree Act. The American Staffordshire and Staffordshire Bull terriers are CKC breeds. The American Pit Bull Terrier is registered with United Kennel Club (UKC) and American Dog Breeders' Association (ADBA), founded in 1898 and 1909 respectively in the United States. The breed is also registered by the Canadian Livestock Records Corporation, another federal agency operating under the auspices of Agriculture Canada. The number of American Staffordshire Terriers registered by the Canadian Kennel Club (CKC) in the province of Quebec and nationally in Canada during the past ten years are as follows:

American Staffordshire Terrier	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
QUEBEC	1	0	0	1	3	0	4	0	5	0	0	0
CANADA	33	45	20	14	22	21	46	32	34	58	37	21
Staffordshire Bull Terrier												
QUEBEC	8	3	2	6	6	3	4	7	6	2	5	8
CANADA	243	104	105	104	151	130	148	129	113	140	112	96

How is it fair or reasonable to ban a breed owned by, at the most, 14 and 62 people respectively in a province of 8.2 million? These are not the dogs that are being a nuisance or involved in bite and attack incidents. People don't buy rare, expensive dogs and let them run amok, creating problems in their communities.

It is unconscionable for a government to target law abiding citizens because of the physical appearance of the family pet. It is reprehensible to enact laws that target a tiny minority based on fabricated statistics, media sensationalism and junk science, yet every time one of these kinds of laws is enacted, that is exactly what has caused it. It's time to break that mold and get smart about controlling bad dog owners.

Fortunately, there is a better way. The Responsible Pet Ownership Bylaw developed in Calgary is one of the most cost-effective and respected programs in North America. It teaches people what is expected of them and rewards owners for considerate behaviour. Those who do not meet the community standards are dealt with regardless of the type, breed or size of pet. Best of all, the system doesn't rely on public money once it's off the ground - it is fully funded by licence sales. People are happy to buy licence tags when they are getting something for their money - in Calgary's case, it's control of nuisance owners and a free atmosphere for the responsible ones, who are always the majority. What is often forgotten is that responsible dog owners are just as angry as anyone else when the irresponsible ones are allowed to carry on unchecked.

Bans and other unfair laws lead to distrust of government officials, especially at the municipal level. This drives people underground, so they avoid licensing. People are afraid to exercise, train and socialize their pets. In the end, restrictive laws have the opposite effect to that intended. Every jurisdiction that has

implemented bans and other restrictive laws has learned over time they are ineffective and costly. Many cases end in court trying to prove breeds of mixed breed dogs and there is too much killing of owned pets based on their appearance, not behaviour. The average court case in Ontario to prove that a dog is a "pit bull" as described is costing taxpayers anywhere from \$50 - 100,000. Most of these cases are being decided in favour of dog owners, or they aren't going to trial at all because of the weakness of the evidence, so they are being withdrawn at the last minute. It is an exercise in futility, a waste of public money, and does absolutely nothing to control bad owners. How could it, when the breeds involved are so rare?

The trend worldwide is to repeal restrictive laws, remove breed-specific language and replace it with common-sense, enforceable rules. In fact, Michigan is about to become the 21st US State to make breed bans illegal at the state and municipal levels. Most of Europe has abandoned the scheme as expensive and a misuse of valuable enforcement resources that are wasted in looking for a vague shape of mixed breed dog. This plan to ban our breed in the City of Montreal is unwarranted and will be a huge mistake, both fiscally and politically.

We ask that Montreal council rethink the issue with a view to doing something positive that will benefit all citizens - those who own dogs and those who don't. Using a system that has been proved to work, such as the Responsible Pet Ownership Bylaw, can create a climate where everyone feels safe in their neighbourhoods. No person is discriminated against for the type, breed or appearance of pet they choose and people in the community support a healthy environment. Those who do not meet community standards are dealt with swiftly and fairly and again, the system is fully funded by dog owners themselves through tag sales. This is the way to get people onside and to create a culture of responsibility in the beautiful city of Montreal. The other way leads to a waste of enforcement time, constant discord, court battles, waste of public money with ultimately no appreciable improvement in the overall situation. That has been the experience everywhere that this outdated policy has been tried, most recently in Ontario.

We would be interested in seeing any documents around risk assessment that led to the decision to ban some of the most uncommon breeds in Canada. Also of interest would be the costing out of the scheme in terms of enforcement personnel and equipment, kenneling requirements, anticipated legal fees, court costs and other monies required to bring a breed-specific type of bylaw to Montreal, compared with the cost of seeding a proven success which becomes 100% user-funded within a short period of time. We would be delighted to discuss a better option for Montreal that would make people feel involved rather than marginalized, which is unfortunately what happens when unoffending family pets are threatened by breed-specific laws.

The undersigned formally request that you remove all breed-specific language from any proposed legislation and work with recognized experts to develop a program that has maximum impact with minimal infringement on people's lives. Trust us when we say the responsible dog owners will support you in this effort.

Sincerely,

Catherine Prothro

President

American Staffordshire Terrier Club of Canada

barberycoast@eastlink.ca

(902) 456-1075

351 Pleasant Street,

Dartmouth, NS

B2Y 3S4